



FABRIQUER LA VILLE DE DEMAIN

Descartes 21

🕒 Présentation globale du site d'expérimentation, du projet

Descartes 21 est un projet de démonstrateur de la ville durable sur le territoire de Marne-la-Vallée, où se concentre 25% de la recherche sur la transition écologique urbaine en France, et notamment sur la cité Descartes à Champs-sur-Marne. Le projet entre dans une première phase d'études qui portent sur la transition énergétique, la mobilité durable et les services urbains innovants.

🕒 Les innovations en cours de déploiement

- ▶ Transition énergétique : Les études visent à mettre en synergie les réseaux énergétiques (chaleur, froid et électricité), de manière à valoriser les énergies produites localement, récupérer l'énergie fatale et stocker les énergies excédentaires pour réguler les pics de consommation.
- ▶ Mobilités : expérimentations afin de proposer une chaîne de mobilité globale, optimisée et intégrée.
- ▶ Mieux vivre en ville : parmi les actions novatrices, une expertise sonore et lumineuse des espaces publics, avec un système de mesure embarqué et géo-localisé.
- ▶ Une plateforme urbaine des données grâce à la triple approche « collecte-stockage-restitution » est en cours de structuration.

🕒 Les acteurs concernés

- ▶ **8 acteurs pionniers de l'aménagement**, l'innovation énergétique, la mobilité et la ville connectée: EPAMARNE, Linkcity Ile-de-France, Bouygues Energies & Services, la RATP, EMBIX, Enedis, Idex et Capgemini.
- ▶ **Un consultant en AMO** : Adena

▶ **2 partenaires territoriaux** : Ville de Champs-sur-Marne, Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne.

Chaque sujet fait l'objet d'études menées par le consortium industriel en collaboration avec la Ville de Champs-sur-Marne et la CA Paris-Vallée de la Marne.

Le cabinet Fidal et le sociologue Alain Bourdin apportent leurs expertises aux travaux sur la transition énergétique, ainsi que l'ITE Efficacity sur le volet mobilité.

Enfin des collaborations opérationnelles sont organisées avec des startups innovantes du territoire.

🕒 Les conditions de mise en œuvre

Le projet s'organise en plusieurs phases :

- ▶ Études d'ingénierie coordonnées sur les volets d'action.
- ▶ Expérimentations d'innovations concrètes à court terme (*Quick wins*).
- ▶ Démonstration à l'échelle 1 sur le territoire à horizon 2020.

« Les acteurs du territoire s'engagent dans la démarche d'innovations pour offrir aux habitants un meilleur confort d'usage de l'espace public, des déplacements plus simples et souhaitent agir concrètement sur la facture énergétique des ménages. Ils soutiennent en complément des études, la mise en œuvre d'actions visibles montrant à tous des changements dans leur vie quotidienne. Ils souhaitent aussi que les éléments positifs apportés par Descartes 21 profitent au plus grand nombre dans les années futures à l'échelle de tout le territoire de l'intercommunalité ».

Maud Tallet

Maire de Champs-sur-Marne

« L'EPA sera le lien entre les collectivités locales et les industriels et mettra son savoir-faire au service de Marne la Vallée, qui est par nature une terre d'innovation... ».

Nicolas Ferrand

(Discours à l'occasion de la signature de la convention EPAMARNE – CDC au MIPIM le 15 mars 2017)

Les résultats obtenus ou attendus



Transition énergétique : réduire à la fois l'empreinte carbone et la facture énergétique pour l'usager comme pour la collectivité.

Le consortium Descartes 21 étudie actuellement les conditions de mise en œuvre rapide des innovations concrètes sur le territoire en même temps qu'il lance les études préalables aux investissements pour une démonstration grandeur nature à l'horizon 2020.

Comité de coordination :

-  Philippe Hermet
-  p.hermet@epa-marnelavallee.fr
-  Christine Grèzes
-  c.grezes@linkcity.com

AMO consortium :

-  Florent Barnabé
-  florent.barnabe@adena-conseil.fr

La dimension financière de l'opération

Quelques éléments sur la dimension économique

- ▶ En tant que lauréat de l'appel à projets DIVD, Descartes 21 a pu, à ce titre, obtenir une subvention de 218 400 € via le Programme d'Investissements d'Avenir « Ville de demain ».
- ▶ La convention a été signée le 15 mars 2017 avec la Caisse des Dépôts et EPAMARNE.

Données clés

Montant global des études et actions engagées par le consortium : 624 000 €.

